



## **Déclaration préalable du SE-Unsa à la CAPA du mouvement Intra-Académique des CPE du 15 juin 2015**

Madame la Secrétaire Générale, Madame la Secrétaire Générale Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, Mesdames et messieurs les membres de la CAPA CPE.

La refondation de l'École portée aujourd'hui par la Ministre Najat VALAUD-BELKACEM a pris une accélération notable avec le chantier de la Réforme du collège. Le SE-Unsa, dans sa dynamique réformatrice et combative s'en est emparé. Nombre de nos propositions ont été entendues par le Ministère. Comme nous l'avons fait dans notre déclaration d'ouverture, nous rappelons notre attachement à l'équité de traitement des élèves et des personnels enseignants et d'éducation. Nous défendons une organisation du temps scolaire plus favorable aux apprentissages et à l'épanouissement individuel et collectif des élèves. Cette réforme doit se faire sur la base d'un projet global qui inclue les personnels d'éducation.

A ce titre, le SE-Unsa soutient que les Conseillers Principaux d'Éducation ont leur place dans ce projet ambitieux. Les CPE intéressés par la co-animation de séquences pédagogiques doivent pouvoir investir, sur la base du volontariat, les dispositifs relevant des enseignements complémentaires : Enseignements Pratiques Interdisciplinaires et Accompagnement Personnalisé. L'articulation entre le nouveau socle commun de compétences des élèves et le référentiel de compétences des CPE est une évidence pour nous. C'est surtout une occasion d'ancrer un peu plus le CPE dans le champ de la pédagogie. C'est aussi la volonté de le dégager des tâches administratives ou disciplinaires auxquelles il est souvent réduit. Nous ne devons pas manquer cette opportunité.

Mais, le SE-Unsa sera vigilant à ce que la liberté pédagogique des CPE et leur responsabilité de concepteur de leur métier soient respectées dans un cadre horaire ne dépassant pas les 35h toutes tâches comprises. Ce ne doit pas être un surcroît de travail mais une plus value professionnelle. Elle doit être reconnue entre autre par les Indemnités pour Missions Particulières et rendue possible par une formation initiale et continue de qualité et des stages d'équipes pluridisciplinaires.

Cela nous semble d'autant plus nécessaire que les conditions d'exercice de nos collègues CPE, au-delà du contexte d'établissement, sont souvent rendues compliquées par le manque de mobilité et des opportunités de mutation réduites à peau de chagrin.

Le mouvement intra départemental 2015 dans l'Académie de Bordeaux s'annonçait difficile malgré la création de 12 ETP. Cela ne s'explique pas uniquement par l'attractivité de notre académie. Les suppressions de poste du gouvernement précédent avaient déjà largement impacté la mobilité des personnels. Cette année, le redéploiement des postes de CPE entraînant les mesures de carte scolaire, vient se rajouter à la complexité du mouvement. Alors que le SE-UNSA continue de plaider pour la présence d'un CPE dans chaque EPLE, un CPE pour un maximum de 500 élèves, et au moins deux CPE pour un EPLE avec internat, les mesures prises, vont à l'encontre de ces demandes.

Enfin, la décision de l'Administration d'affecter, un personnel déplacé par une mesure disciplinaire sur un poste offert au mouvement, vient donner le coup de grâce à ce mouvement 2015. Alors que la DRH a su accompagner et solutionner des situations professionnelles sensibles avec bienveillance et professionnalisme, comment expliquer à nos 22 collègues qui ont demandé ce poste, qu'il n'apparaît plus vacant ? De fait, ce sont deux postes qui sont retirés du mouvement sur des départements très demandés. Cette décision suscite colère et incompréhension chez nos collègues, et leur fait se poser la question suivante : « pour obtenir une mutation satisfaisante, faut-il passer par une mesure disciplinaire? ». Dans une capa précédente, l'Administration avait ironisé sur l'existence d'un microclimat particulier dans les Landes sur le corps des CPE, il est évident qu'une telle mesure ne va pas contribuer à l'améliorer.

Nous, commissaires paritaires du SE-UNSA maintenons notre volonté de travailler dans la transparence et la confiance, dans l'intérêt de l'ensemble des collègues, pour le bon fonctionnement des établissements, la sérénité du climat scolaire et la réussite des élèves. Nous remercions à ce titre les personnels du Rectorat pour leur disponibilité et leur travail. Nous réitérons nos remerciements à Madame la Directrice des Ressources humaines pour le temps et l'attention consacrés à nos collègues accompagnés tout au long de cette année scolaire. Les solutions mises en place ont largement contribué à leur reconstruction professionnelle et personnelle. Nous souhaitons vivement pouvoir continuer à contribuer à cet accompagnement conjoint entre l'administration et les organisations syndicales.

Pour le SE-Unsa, les commissaires paritaires

Laurence GATINEAU   Christophe NOWACZEK   Nadia PORTE-LABORDE   Claire JACOB